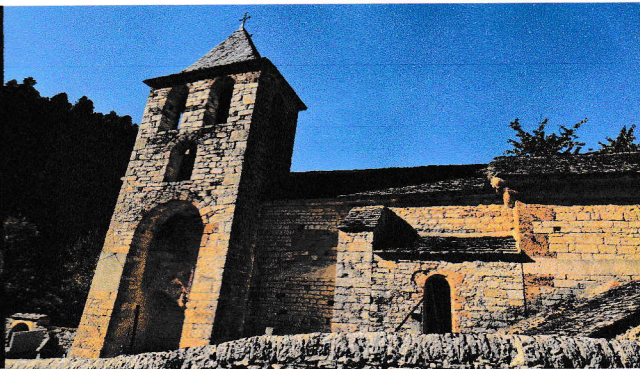
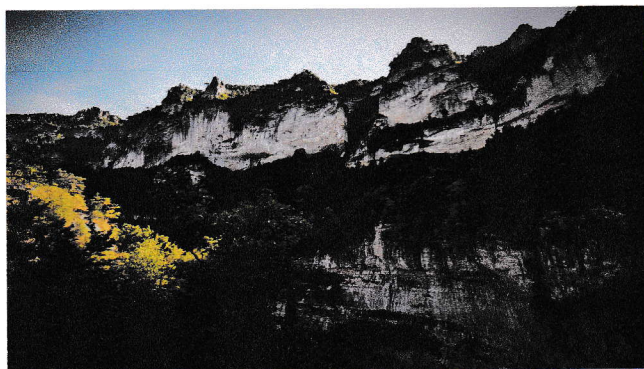
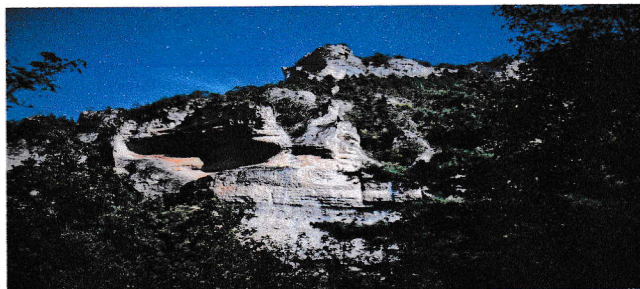


DÉCOUVERTE DES GORGES DU TARN

Du 23 au 26 avril 2024 – 4 jours de randonnées et 3 nuitées – FFRandonnée No 014200



Hébergement : Flore et Guillaume vous attendent au **Grand Hôtel des Voyageurs – Hôtel Doussière**** – 48150 Rozier Peyreleau Tél : 05 65 62 60 25 et à leur restaurant L'Alicanta : Une Toque Gault et Millau, Bib Gourmand Michelin, Guide Pudlowski, Petit Futé ...

Chambres doubles – lits séparés (salle de bain, wc, TV, wifi, linge et serviettes fournis) et... vue sur la rivière et/ou le village classé de Peyreleau.

Randonnées « Découvertes » : 4 sorties entre gorges, falaises et causses pour découvrir l'atmosphère caussenarde, en déambulation dans une géologie spécifique de toute beauté !

Mardi 23 avril	Mercredi 24 avril	Jeudi 25 avril	Vendredi 26 avril
Transfert Fréjus-Le Rozier Peyreleau Via A8-A54-Nîmes, A9-Montpellier, A75-Millau : 4h30 400kms Départ Fréjus pour 6h00 Arrivée Le Rozier vers 10h30. <i>Dépose bagages salle réunion hôtel et Départ rando, de Liaucous à 3 kms.</i>	Petit Déj à partir de 7h30 Départ rando pour 8h 15 , de l'hôtel. Piquenique fourni	Petit Déj à partir de 7h30 Départ covoiturage pour 8h15 Départ rando aux Vignes, pour 8h45 Piquenique fourni	Petit Déj à partir de 7h30 Chargement bagages après petit déjeuner et Départ covoiturage pour 8h15. Départ rando à St Chély pour 9h00. Piquenique fourni
« Villages troglodytiques, dans les falaises du Causse de Sauveterre, au Départ de Liaucous » (à 3kms) 14,7kms-609m -5h30 (boucle)	« Les Corniches du Méjean et du Tarn depuis le Rozier » 16,5kms-905m-7h30 (boucle) Départ du Rozier	« Le Roc des Hourtous depuis les Vignes , retour par les Détroits et la rive gauche du Tarn » 19,8kms-855m-7h (boucle) Départ des Vignes (à 10kms)	« Le Causse Méjean depuis St Chély du Tarn » 16,5kms-690m-6h (boucle) Départ de St Chély du Tarn (à 29kms, sur le trajet du retour vers Fréjus)
Installation Hôtel Doussière** vers 17h30, après la randonnée	Après la rando, dans l'après-midi, observations vautours , à la <i>Maison des Vautours, dans les Gorges de la Jonte. (3kms de l'hôtel)</i>	Après la rando, visite du village de Peyreleau , à partir de l'hôtel.	Transfert St Chély-Fréjus Via D986-N106-Alès-Nîmes-A54-A8 : 5h00 366kms
Dîner pour 19h30 - Restaurant de l'hôtel : « l'Alicanta »	Dîner pour 19h30 - Restaurant de l'hôtel : « l'Alicanta »	Dîner pour 19h30 - Restaurant de l'hôtel : « l'Alicanta »	

COÛT DU SEJOUR : 267,00€ par personne tout compris, hors covoiturage.

Ce prix comprend :

- La demi-pension (1/4 de vin compris), du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour.
- Le pique-nique pour les déjeuners du mercredi 24 au vendredi 26 avril 2023.
- Les randonnées menées par les animateurs de l'association Baragneurs Varois

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier jour (mardi 23 avril 2023).
- le contenant et les couverts pour le pique-nique
- Les boissons (en dehors du 1/4 de vin du dîner)
- Les dépenses personnelles
- Le voyage, jusqu'à 48150 Rozier Peyreleau et les déplacements sur place, basés sur le covoiturage.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS : séjour ouvert pour 12 à 16 personnes (maximum).

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, et ce préalablement à leur pré-inscription.

Les pré-inscriptions sont prises à compter du mardi 17 octobre 2023, lors de la réunion mensuelle, à la permanence de l'Association. Si besoin est, une liste d'attente sera ouverte, par ordre d'inscription.

Date limite des pré-inscriptions : mardi 21 novembre 2024.

Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100,00 € (chèque à l'ordre de Les Baragneurs Varois).

Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte à verser à l'hôtel.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, à la fin des pré-inscriptions, l'Association proposera aux pré-inscrits tous les documents légaux ainsi qu'un Bulletin d'Inscription, et cela avant le 20 février 2024.

Inscription définitive et paiement du solde : mardi 20 février 2024, lors de la réunion mensuelle.

Nous vous remettons votre Bulletin d'inscription pré-rempli, pour le compléter éventuellement avec vos options d'assurances facultatives, le signer et joindre le chèque du solde.

Vous pouvez également renvoyer votre dossier sous 8 jours, selon votre choix.

Date limite pour s'inscrire (selon places disponibles) : mardi 19 mars 2024 (réunion mensuelle).

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à un envoi ultérieur.

PAIEMENTS :

Acompte de 100,00 € à la pré-inscription. Date limite : mardi 21 novembre 2023.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription définitive : pour information, l'assurance « annulation et interruption du séjour » est de 18,00€. Les autres assurances présentent peu d'intérêt pour ce séjour.

Solde du séjour (167,00 € + assurances facultatives) le mardi 20 février 2024 et au plus tard le mardi 19 mars 2024 (réunions mensuelles du club). Chèque à l'ordre Les Baragneurs Varois.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 800 km aller-retour. Petits trajets sur place à rajouter.

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement, trajet A-R et trajets sur place, selon le barème de covoiturage du club.

FRAIS DE RÉOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

-Annulation faite avant le 21/11/2023 : restitution des sommes versées.

-Annulation faite entre le 21/11/2023 et le 20/02/2024 : restitution des sommes versées avec une retenue de 30,00 € pour frais de dossier.

-Annulation postérieure au 20/02/2024 : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

- Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

- Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

CONTACTS :

Dominique R. :

baragneurs.v@gmail.com – Tél : 06 14 26 14 64

Commission Tourisme – François S. :

baragneurs.v@gmail.com – Tél : 06 88 69 50 40